

**>CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**

Commune de Souffelweyersheim  
1 place du Général de Gaulle  
67460 SOUFFELWEYERSHEIM

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU**

**C.C.A.S. du 3 AVRIL 2024**

Le Conseil d'Administration, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs (trois jours francs en droit local Alsace-Moselle) avant la présente séance ordinaire, s'est réuni en l'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Pierre PERRIN, Président.

**Présents :**

M. Pierre PERRIN, Mme Myriam JOACHIM, Mme Monique WAMSLER, M. Martial GERHARDY, M. Laurent REYMANN, Mme Nadia THOMAS, Mme Fanny GOURDIN, M. Sabin MUNTEAN, Mme Francine LALLIER, M. Paul TEDESCHI, Mme Mireille MATTER, M. Jacques BRETON,

**Absente excusée sans donner de mandat :**

Mme Béa KLEIN

**Absents sans donner de mandat :**

M. Patrick KURTZ.  
M. Jacques BOEHRINGER

Nombre de membres élus	15
Nombre de membres en fonction	15
Nombre de membres présents	12

Calcul du quorum :  $15 : 2 = 7,5$  arrondi à 8

*(N'entre pas dans le calcul du quorum, le membre empêché qui a donné pouvoir à un autre membre du Conseil d'Administration pour voter en son nom)*

Le quorum est atteint avec 12 présents  
au moment de l'ouverture de la séance.

**Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement.**

Le Conseil d'Administration a été convoqué à la présente réunion le 20 Mars 2024.



## ORDRE DU JOUR

- I. Désignation d'un secrétaire de séance
  - II. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 Mars 2024
- 10/2024** Budget Primitif 2024  
**11/2024** Demande de secours financier
- III. Divers

Monsieur Pierre PERRIN, Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres présents.

### I. – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil d'Administration désigne, à l'unanimité, Mme Nadia THOMAS comme secrétaire de séance.

### II. – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 MARS 2024

Le procès-verbal de la séance du 6 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

### 10/2024 – BUDGET PRIMITIF 2024

Le CCAS de Souffelweyersheim, ne gère aucune dette ni de personnel. Il ne gère pas non plus d'investissements.

### Les dépenses de fonctionnement 2024 :

Pour 2024 la part consacrée aux secours sera maintenue à 15 000 €, qu'il s'agisse des aides alimentaires d'urgence ou des secours financiers (65- autres charges de gestion courante).

L'enveloppe budgétaire des charges à caractère général (011) (fêtes des personnes âgées...) est maintenue : **29 039,02 €.**

### Les recettes de fonctionnement 2024 :

La principale recette du budget du CCAS reste la subvention communale. Il est proposé d'augmenter celle-ci à 35 000 € pour l'année 2024.

../..



Balances générales :

CCAS : BALANCES

FONCTIONNEMENT	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP2023	Réalisé 2023	BP2024	Réalisé 2024
011 - Charges à caractère général	17 590,51 €	23 104,31 €	27 339,27 €	27 296,63 €	29 039,02 €	
012 - Charges de personnel	285,00 €	285,00 €	300,00 €	285,00 €	300,00 €	
014 - Atténuation de produits						
023 - Virement à la sect° d'investis.						
042 - Opérations d'ordre entre section (amort)						
65 - Autres charges gestion courante	7 453,61 €	3 302,11 €	15 000,00 €	5 718,62 €	15 000,00 €	
66 - Charges financières						
67 - Charges exceptionnelles						
022- Dépenses imprévues						
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>25 329,12 €</b>	<b>26 691,42 €</b>	<b>42 639,27 €</b>	<b>33 300,25 €</b>	<b>44 339,02 €</b>	<b>0,00 €</b>
002 - Excédent antérieur reporté Fonc			17 639,27 €		9 339,02 €	
013 - Atténuation de charges						
042 - Opérations d'ordre entre section						
70 - Produits des services						
73 - Impôts et taxes						
74 - Dotations et participations	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	35 000,00 €	
75 - Autres produits gestion courant						
76 - Produits financiers						
77 - Produits exceptionnels	0,00 €					
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>42 639,27 €</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>44 339,02 €</b>	<b>0,00 €</b>
Résultat de fonctionnement année N	-329,12 €	-1 691,42 €	0,00 €	-8 300,25 €	0,00 €	0,00 €
Résultat reporté : excédent de fonctionnement	19 659,81 €	19 330,69 €		17 639,27 €		0,00 €
Affectation fonct 002 R (résultat fonct.cumul reporté)	19 330,69 €	17 639,27 €		9 339,02 €		0,00 €

**Le Conseil d'Administration,**

**sur proposition de Monsieur Pierre PERRIN, Président,**

**VU les orientations budgétaires arrêtées par le Conseil d'Administration dans sa séance du 6 Mars 2024 ;**

**VU l'affectation des résultats du Compte Administratif ;**

**VU l'équilibre en dépenses et en recettes en section de fonctionnement, soit 44 339,02 € ;**

**après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**VOTE le présent Budget Primitif pour l'année 2024 et ses annexes, tel que présenté.**

../..



### 11/2024 - DEMANDE DE SECOURS FINANCIER

Madame Myriam JOACHIM soumet aux membres présents une demande de secours financier reçue le 28 Février 2024 par Madame Evelyne JANNAS, Assistante de service social de l'U.T.A.M.S. EMS-Nord.

Cette demande concerne une personne domiciliée à SOUFFELWEYERSHEIM et porte sur la prise en charge partielle d'une facture d'électricité pour un montant de 300- €.

Par courriel du 28 Février 2024, Madame Evelyne JANNAS, Assistante de service social de l'U.T.A.M.S. EMS-Nord, expose la situation au travers d'un bilan social joint en annexe.

*Le Conseil d'Administration,*

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1611-6 ;*

*VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.123-5 et R.123-2 ;*

*VU la demande de Madame Evelyne JANNAS, Assistante du service social de l'U.T.A.M.S. EMS-Nord, reçue le 28 Février 2024 ;*

*après en avoir délibéré, à la majorité par 11 voix pour et 1 voix contre de M. Laurent REYMANN*

*EMET un avis favorable à la demande de secours financier d'une personne domiciliée à SOUFFELWEYERSHEIM portant sur la prise en charge partielle d'une facture d'électricité pour un montant de 300- €.*

*DECIDE d'apporter un soutien financier à hauteur de 300 €.*

*VERSE l'aide à l'établissement ES Energies Strasbourg sur présentation d'un justificatif (Sous réserve de l'avis favorable des membres du Conseil d'Administration).*

### III. – DIVERS

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.*

Le secrétaire de séance



Nadia THOMAS



Le Président



Pierre PERRIN